

CONCOURS DE DESSIN ENFANTS

Dessine-moi le vélo de tes rêves



Le 15 aout 2024, la ville d'Amnéville sera ville arrivée de la 5^{ème} étape du tour de France Femme avec ZWIFT.

Article 1 : Objet et thème du concours

Dans le cadre de l'arrivée de la 5^{ème} étape du tour de France Femme avec ZWIFT le 15 aout 2024, Amnéville souhaite proposer aux enfants un concours de dessin. Il est ouvert jusqu'au 23 juin 2024 inclus. Ce concours a pour thème « Dessine-moi le vélo de tes rêves ».

Article 2 : Qui peut y participer ?

Le concours de dessin est ouvert aux enfants scolarisés à Amnéville dans les écoles maternelles, primaires et du collège la source.

Article 3 : Modalités

Chaque dessin doit être une création personnelle et présenté sans signature ou signe distinctif. Le dessin doit être réalisé sur un support papier de format A4 . Toutes les techniques manuelles sont acceptées : aquarelle, feutre, crayon, collage etc. (pas de dessin numérique).

Le formulaire de participation doit obligatoirement accompagner chaque dessin. S'il n'est pas présent, le dessin ne sera pas pris en compte.

La participation à ce concours est gratuite.
Un seul dessin par enfant est autorisé.

Article 4 : Acheminements des dessins

Pour les participants à titre individuel, le dessin et le formulaire de participation doivent être déposés non pliés au plus tard le 23 juin 2024 en mairie au bureau des festivités.

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants dans l'une des catégories suivantes :

Catégorie 1 : élèves de maternelle

Catégorie 2 : élèves de primaire

Catégorie 3 : élèves de collège

Article 5 : Droit d'auteur

En signant le formulaire de participation, chaque enfant (représenté par un tuteur légal) autorise l'utilisation de son dessin, certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur du dessin et qu'il autorise l'organisateur à le reproduire et à l'utiliser gratuitement sur tout support de communication de la

Ville d'Amnéville (site internet, Facebook, carte de vœux et autres publications). Il autorise également Amnéville à l'exposer.

Article 6 : Désignation des gagnants

Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des dessins reçus selon les critères suivants :

1. Pertinence par rapport au thème
2. Application
3. Originalité

Le jury déterminera un seul gagnant par catégorie. Chaque gagnant recevra une récompense.

Article 7 : Lots

Le jury délibérera pour déterminer le gagnant de chaque catégorie. La décision du jury sera sans appel. Les résultats seront communiqués le jour de la fête du sport qui aura lieu le 15 septembre 2024. L'attribution des prix pour chaque catégorie se fera sur la base des décisions du jury.

Article 8 : Non restitution

Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

Article 9 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats.

Article 11 : Modification du règlement

L'organisateur peut être amené à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement.

